

Textes à lire, étudier, travailler, en plus de ceux étudiés en cours.

Méthode : repérer la thèse, l'idée-force. Dégager quelques arguments qui la rendent convaincante.

Chercher au moins un exemple extérieur au texte.

CALLICLÈS

Socrate, tu m'as l'air d'un jeune chien fou, tu parles comme si tu étais en train d'haranguer le peuple entier. Mais à propos, pourquoi nous fais-tu cette harangue ? Parce que Polos a éprouvé la même gêne qu'il a accusé Gorgias de ressentir face à toi. En effet, Polos a dit en substance que Gorgias, auquel tu demandais s'il enseignerait le sens de la justice à l'élève qui, venant le trouver pour apprendre la rhétorique, ignorerait encore ce qu'est le juste — parce que Gorgias, donc, a eu honte de répondre non, et qu'il a affirmé, pour se conformer aux règles de la société humaine, qu'il l'enseignerait en effet : il devait craindre qu'on ne fût indigné de sa réponse s'il avait dit le contraire... Et c'est à cause de l'acquiescement que Gorgias t'a donné qu'il a été forcé de se contredire — voilà ce qui te fait plaisir ! Là, Polos s'est bien moqué de toi, et à juste titre, je pense !

Seulement, maintenant, voilà qu'il éprouve lui aussi la même gêne. Et moi, je n'aime pas beaucoup ce qu'a fait Polos quand il t'a concédé que commettre l'injustice est plus vilain que la subir. En fait, dès qu'il t'a accordé cela, tu l'as fait s'empêtrer dans ce qu'il disait et tu lui as cloué le bec ; tout cela, parce qu'il a eu honte de dire ce qu'il pensait. Mais, tu sais, Socrate, réellement, ces questions que tu rabâches, ce sont des inepties, des chevilles d'orateur populaire — oui, toi qui prétends rechercher la vérité ! — pour faire passer que le beau est beau selon la loi, et pas selon la nature.

« Nature et loi, le plus souvent, se contredisent. Donc, bien sûr, si l'on a honte, a si l'on n'ose pas dire ce qu'on pense, on est forcé de se contredire. Voilà, c'est cela, le truc que tu as fini par comprendre, et tu t'en sers avec mauvaise foi dans les discussions. Si quelqu'un parle de ce qui est conforme à la loi, tu l'interroges sans qu'il le voie sur ce qui est conforme à la nature, et s'il te parle de la nature, tu l'amènes à te répondre sur la loi. C'est ce qui s'est passé tout à l'heure, quand vous parliez de commettre l'injustice et de la subir, Polos te disait qu'il était plus vilain de la commettre en se référant à la loi, et tu t'es mis à harceler ce qu'il disait comme s'il l'avait dit par rapport à la nature ! En effet, dans l'ordre de la nature, le plus vilain est aussi le plus mauvais : c'est subir l'injustice ; en revanche, selon la loi, le plus laid, c'est la commettre. L'homme qui se trouve dans la situation de devoir subir l'injustice n'est pas un homme, c'est un esclave, pour qui mourir est mieux que vivre s'il n'est même pas capable de se porter assistance à lui-même, ou aux êtres qui lui sont chers, quand on lui fait un tort injuste et qu'on l'outrage. Certes, ce sont les faibles, la masse des gens, qui établissent les lois, j'en suis sûr. C'est donc en fonction d'eux-mêmes et de leur intérêt personnel que les faibles font les lois, qu'ils attribuent des louanges, qu'ils répartissent des blâmes. Ils veulent faire peur aux hommes plus forts qu'eux et qui peuvent leur être supérieurs. C'est pour empêcher que ces hommes ne leur soient supérieurs qu'ils disent qu'il est vilain, qu'il est injuste, d'avoir plus que les autres et que l'injustice consiste justement à vouloir avoir plus. Car, ce qui plaît aux faibles, c'est d'avoir l'air d'être égaux à de tels hommes, alors qu'ils leur sont inférieurs.

Et quand on dit qu'il est injuste, qu'il est vilain, de vouloir avoir plus que la plupart des gens, on s'exprime en se référant à la loi. Or, au contraire, il est évident, selon moi, que la justice consiste en ce que le meilleur ait plus que le moins bon et le plus fort plus que le moins fort. Partout

il en est ainsi, c'est ce que la nature enseigne, chez toutes les espèces animales, chez toutes les races humaines et dans toutes les cités ! Si le plus fort domine le moins fort et s'il est supérieur à lui, c'est là le signe que c'est juste.

De quelle justice Xerxès s'est-il servi lorsque avec son armée il attaqua la Grèce, ou son père quand ce dernier fit la guerre aux Scythes ? et encore, e ce sont là deux cas parmi des milliers d'autres à citer ! Eh bien, Xerxès et son père ont agi, j'en suis sûr, conformément à la nature du droit — c'est-à-dire conformément à la loi, oui, par Zeus, à la loi de la nature —, mais ils n'ont certainement pas agi en respectant la loi que nous établissons, nous ! Chez nous, les êtres les meilleurs et les plus forts, nous commençons à les façonner, dès leur plus jeune âge, comme on fait pour dompter les lions ; avec nos formules magiques et nos tours de passe-passe, nous en faisons des esclaves, en leur répétant qu'il faut être égal aux autres et que l'égalité est ce qui est beau et juste. Mais, j'en suis sûr, s'il arrivait qu'un homme eût la nature qu'il faut pour secouer tout ce fatras, le réduire en miettes et s'en délivrer, si cet homme pouvait fouler aux pieds nos grimoires, nos tours de magie, nos enchantements, et aussi toutes nos lois qui sont contraires à la nature — si cet homme, qui était un esclave, se redressait et nous apparaissait comme un maître, alors, à ce moment-là, le droit de la nature brillerait de tout son éclat. — Pindare d'ailleurs, j'en ai bien l'impression, exprime les mêmes idées que moi dans l'ode où il parle de « la loi, reine du monde, des êtres mortels et des dieux immortels » ; et, justement, cette loi, dit-il, « conduit le monde d'une main souveraine, pour justifier la plus extrême violence ; j'en veux pour preuve les travaux d'Héraclès : sans rien payer... » — c'est à peu près ce qu'il dit, je ne connais pas l'ode par cœur — ; en tout cas, il dit qu'Héraclès a pris avec lui les bœufs de Géryon, sans avoir payé Géryon, sans que celui-ci, non plus, lui en ait fait cadeau, certain que c'est bien là le droit de la nature, que les bœufs et tous les autres biens des êtres inférieurs et plus faibles appartiennent en entier à l'homme qui leur est supérieur en force et en qualité.

Platon, *Gorgias*, 483 b et s., éd. GF

C'est de l'homme que j'ai à parler, et la question que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes ; car on n'en propose point de semblables quand on craint d'honorer la vérité. Je défendrai donc avec confiance la cause de l'humanité devant les sages qui m'y invitent, et je ne serai pas mécontent de moi-même si je me rends digne de mon sujet et de mes juges.

Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalité, l'une, que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence d'âges, de la santé, des forces du corps et des qualités de l'esprit, ou de l'âme, l'autre, qu'on peut appeler inégalité morale ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie, ou du moins autorisée, par le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans les différents privilèges, dont quelques-uns jouissent, au préjudice des autres ; comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en faire obéir.

On ne peut pas demander quelle est la source de l'inégalité naturelle, parce que la réponse se trouverait énoncée dans la simple définition du mot. On peut encore moins chercher s'il n'y aurait point quelque liaison essentielle entre les deux inégalités ; car ce serait demander, en d'autres termes, si ceux qui commandent valent nécessairement mieux que ceux qui obéissent, et si la force du corps ou de l'esprit, la sagesse ou la vertu, se trouvent toujours dans les mêmes individus, en proportion de la puissance, ou de la richesse : question bonne peut-être à agiter entre des esclaves

entendus de leurs maîtres, mais qui ne convient pas à des hommes raisonnables et libres, qui cherchent la vérité.

De quoi s'agit-il donc précisément dans ce Discours ? De marquer dans le progrès des choses le moment où, le droit succédant à la violence, la nature fut soumise à la loi ; d'expliquer par quel enchaînement de prodiges le fort put se résoudre à servir le faible, et le peuple à acheter un repos en idée, au prix d'une félicité réelle.

Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*

Est-ce que l'on peut par ailleurs être injuste envers soi-même ou non ? On le voit d'après ce qui vient d'être exposé. Il y a en effet, parmi les choses justes, celles qui traduisent chacune la vertu et font l'objet d'une disposition de loi. Ainsi, la loi commande de ne pas se suicider. Or ce qu'elle commande de ne pas faire, elle l'interdit. De plus, lorsque, contrairement à la loi, on fait de plein gré du tort à quelqu'un qui ne nous en a pas fait, on commet une injustice ; et on le fait de plein gré si l'on sait à la fois que l'on veut léser et par quel moyen. Or si quelqu'un, sous l'emprise de la colère, vient de lui-même à s'étrangler, il accomplit ce geste contrairement à la raison droite, que ne permet pas la loi, donc, il fait preuve d'injustice, mais envers qui ? Envers la Cité, sans doute, mais pas envers lui-même, car s'il consent à subir un dommage, nul en revanche ne consent à subir l'injustice.

C'est précisément pourquoi la Cité punit le suicide et qu'une forme de déshonneur s'attache en outre à celui qui s'est détruit lui-même, comme au coupable d'une injustice envers sa Cité. De plus, dans les cas particuliers où celui qui commet une injustice est uniquement injuste en l'occurrence et pas globalement méchant, il lui est impossible d'être injuste envers lui-même. Ces cas, en effet, diffèrent du précédent car il se peut d'une certaine façon que l'homme injuste soit un misérable au même titre que le lâche, mais pas comme un être qui a tous les vices, de sorte que les injustices qu'il commet ne manifestent pas non plus cette perversité totale. Il ne peut être alors injuste envers lui-même parce que, dans cette hypothèse, la même personne pourrait se voir en même temps retrancher et ajouter le même avantage. Or c'est impossible. Au contraire, il y a toujours nécessairement plusieurs personnes impliquées dans les rapports de justice et d'injustice.

Et, de plus, l'acte d'injustice est consenti, il procède d'une décision et il constitue un précédent, car celui qui a subi un dommage et, pour cela, rend coup sur coup, ne passe pas pour commettre une injustice. Or celui qui se fait du tort à lui-même subit et produit les mêmes dommages dans le même temps.

De plus, on pourrait de son plein gré être victime d'injustice.

Et il faut ajouter que, sans accomplir les forfaits particuliers, personne ne fait preuve d'injustice. Or personne ne commet l'adultère avec sa propre femme, ne perce le mur de son propre domicile ni ne dérobe ses propres biens. D'une façon générale d'ailleurs, la solution du problème que soulève la possibilité d'être injuste envers soi-même est conforme aussi à la définition donnée à propos de la possibilité de consentir à subir l'injustice.

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Livre V, éd. GF